

FONDS IMMOBILIER DU FONDS DE SOLIDARITÉ FTQ INC.

RÉSOLUTIONS ÉCRITES tenant lieu de réunion d'organisation.

CERTIFICAT DE CONSTITUTION

Il est résolu :

- a) d'accepter tel qu'il est délivré le CERTIFICAT DE CONSTITUTION daté du 3 juin 2002, accompagné des statuts de constitution de la compagnie; et
- b) de constater que l'acte constitutif de la compagnie a été déposé au registre des entreprises individuelles, des sociétés et des personnes morales le 4 juin 2002 sous le matricule [REDACTED] (le « registre »).

Un exemplaire de l'acte constitutif de la compagnie est déposé au livre de cette dernière.

CONSEIL D'ADMINISTRATION – NOMBRE DE MEMBRES

Il est résolu :

- a) de reconnaître que l'AVIS RELATIF À LA COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION déposé au registre établit que le conseil d'administration de la compagnie comprend 5 membres; et
- b) de confirmer le contenu de cet avis.

L'exemplaire de l'acte constitutif déposé au livre de la compagnie comprend cet avis.

ADRESSE DU SIÈGE SOCIAL

Il est résolu :

- a) de reconnaître que l'AVIS RELATIF À L'ADRESSE DU SIÈGE SOCIAL déposé au registre établit que l'adresse du siège social de la compagnie est le [REDACTED]; et
- b) de confirmer le contenu de cet avis.

L'exemplaire de l'acte constitutif déposé au livre de la compagnie comprend cet avis.

RÈGLEMENTS NOS 1, 2 ET 3

Il est résolu d'adopter les règlements suivants :

- a) le Règlement no 1 qui est un code de règlements généraux;
- b) le Règlement no 2 qui est un règlement général d'emprunt; et
- c) le Règlement no 3 qui est un règlement bancaire.

Ces règlements sont déposés au livre de la compagnie.

LIVRE DE LA COMPAGNIE

Il est résolu d'adopter le livre préparé pour la compagnie et devant contenir les renseignements requis par la *Loi sur les compagnies* du Québec.

CERTIFICATS D' ACTIONS

Il est résolu d'adopter la formule annexée aux présentes à titre d'Annexe A comme formule pour les certificats représentant toutes les catégories d'actions de la compagnie.

SOUSCRIPTION AU CAPITAL-ACTIONS

Il est résolu d'accepter la souscription du Fonds de solidarité des travailleurs du Québec (F.T.Q.) à 100 actions ordinaires de catégorie A du capital-actions de la compagnie au prix de 1 \$ l'action et de les lui émettre et répartir comme entièrement payées.

NOMINATION DES DIRIGEANTS

Il est résolu de nommer chacune des personnes ci-après mentionnées au poste mis en regard de son nom :

Jean Lavallée	-	Président
Steve Laferrière	-	Secrétaire

EXERCICE FINANCIER

Il est résolu de fixer au 31 mars la date de la fin d'exercice financier de la compagnie.

DÉCLARATION INITIALE

Il est résolu de déposer auprès de l'Inspecteur général des institutions financières la déclaration initiale prévue par la *Loi sur la publicité légale des entreprises individuelles, des sociétés et des personnes morales* et d'en inclure une copie au livre de la compagnie.

MONTREAL, le 11 juin 2002.



PIERRE GENEST



DANIEL LAPORTE



JEAN LAVALLÉE



RENÉ ROY

(Président de la compagnie)
LOUIS LABERGE

DÉCLARATION INITIALE

Il est résolu de déposer auprès de l'inspecteur général des institutions financières la déclaration initiale prévue par la *Loi sur la publicité légale des entreprises individuelles, des sociétés et des personnes morales* et d'en inclure une copie au livre de la compagnie.

MONTREAL, le 11 juin 2002.

[REDACTED]

PIERRE GENEST

[REDACTED]

DANIEL LAPORTE

[REDACTED]

JEAN LAVALLÉE

[REDACTED]

RENE ROY

[REDACTED]

LOUIS LABERGE

[REDACTED]